



VILLE D'ARGENTEUIL

HÔTEL DE VILLE
12-14 Boulevard Léon Feix
95100 ARGENTEUIL

dcp@ville-argenteuil.fr

Tél : 01.34.23.41.00

Fax : 01.34.23.69.40

DISPOSITIF DE RESTAURATION AMBULANTE SUR LE PARC DES CERISIERS - VILLE D'ARGENTEUIL

Appel à candidatures

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES & OFFRES :

Vendredi 07 juin 2019 à 12H00

Pour toute demande de renseignements complémentaires : commerce@ville-argenteuil.fr

Contexte :

Le parc des Cerisiers est un espace très apprécié par les Argenteuillais, notamment pendant la période de l'été. De nombreux usagers ont fait la suggestion de pouvoir disposer d'une offre de petite restauration sucrée et salée, ainsi que de la vente de boissons.

Le Maire d'Argenteuil considère qu'une offre commerciale ambulante de qualité participe à l'animation d'un lieu en renforçant notamment le caractère convivial de l'espace public.

C'est pourquoi le Maire a souhaité définir un cadre clair pour accueillir au niveau du parc des Cerisiers une offre de qualité, diversifiée et innovante, à des prix abordables, et respectant l'environnement.

Le présent appel à candidatures a pour objet la conclusion pour quatre mois de conventions d'occupation temporaire privative du domaine public municipal en vue de l'installation de camions glaciers ou de petite restauration sucrée et salée, ainsi que de boissons fraîches ou chaudes.

Les attentes :

Il s'agit d'accompagner l'animation sur ces lieux et de les rendre plus agréables, en permettant l'installation d'une offre commerciale ambulante.

Ces offres ambulantes doivent constituer un type d'offre alimentaire de bonne qualité gustative et originale.

Exemples de produits souhaités :

- La vente de glaces, sorbets, crêpes sucrées ou gaufres
- La vente de petite restauration salée
- La vente de boissons fraîches ou chaudes

Seuls les produits proposés dans l'offre retenue pourront être vendus sur l'emplacement retenu par la Maire.

La prestation proposée devra offrir à la clientèle une qualité et un confort de consommation :

- Respect de la réglementation (hygiène, occupation du domaine public...) liée aux activités de vente et transformation de denrées alimentaires
- Déploiement facultatif d'une petite terrasse non invasive (maximum 9 m²), à la charge et sous la responsabilité du prestataire (la ville ne fournira aucun matériel)
- Qualité de prestation et de service à la clientèle

L'équipement admissible :

- Véhicule léger type camionnette
- Autonome (eau, électricité, déchets)

Jusqu'à deux véhicules pourront être retenus simultanément sur le site, sous réserve d'une complémentarité des propositions au regard des besoins exprimés dans le présent appel à candidatures.

Période et horaires :

Les horaires de vente **sont fixés entre 14h et 20h, du mercredi au dimanche.**

Les camions retenus pourront s'installer à compter du vendredi 21 juin

2019, pour une durée de 4 mois.

Les dossiers devront être déposés avant le vendredi 07 juin 2019, à midi.

Tarifification :

Le tarif de la délibération 2016-190 appliqué est de :

- 1 jour par semaine au mois 110,00 €
- 2 jours par semaine au mois 200,00 €
- 3 jours par semaine au mois 270,00 €
- 4 jours par semaine au mois 350,00 €
- 5 jours par semaine au mois 440,00 €

La facturation se fera au mois.

Critères et obligations de sélection de l'offre alimentaire :

- **LES CRITERES :**

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| Diversité des de l'offre proposée | 25 points |
| Rapport qualité / prix | 25 points |
| Qualité des produits utilisés (surgelé, bio, circuit-court..) | 10 points |
| Politique de développement durable proposée (performance énergétique des équipements, récupération des canettes, bouteille, gobelets, bouchons, sensibilisation au tri des déchets, véhicule électrique, emploi d'étudiants ou réinsertion sociale, etc.) | 15 points |
| Qualité des aspects généraux des infrastructures de vente : Aspect extérieur soigné, Habillage / graphique / professionnel et distinctif permettant d'identifier facilement l'infrastructure de vente | 15 points |
| Modalités de paiement (espèce, cheque, ticket restaurant, carte bleue...) | 5 points |
| qualité et clarté de la présentation du dossier déposé | 5 points |

Chaque candidat pourra faire acte de candidature à chaque jour souhaité (à indiquer dans le document cadre technique).

La ville se réserve le droit de ne pas retenir une offre pour chaque journée d'ouverture, en cas d'offres non satisfaisantes.

En cas de doublon d'offre sur une même journée, l'offre ayant reçu la meilleure note sera retenue. Si un ou plusieurs jours ne sont pas couverts, la mairie se réserve le droit de lancer une nouvelle sollicitation de l'offre, afin de proposer cet emplacement aux jours concernés. Les offres et les notes ne seront pas modifiées.

Jusqu'à deux véhicules pourront être retenus simultanément sur le site, sous réserve d'une complémentarité des propositions au regard des besoins exprimés dans le présent appel à candidatures.

Tout dossier incomplet pourra conduire au rejet de l'offre.

Comment faire acte de candidature?

Adressez votre candidature à l'attention de Monsieur le Maire, avant le vendredi 07 juin 2019 à 12h.

Soit par pli papier à l'adresse suivante :

**Mairie d'Argenteuil
Marché public
12 / 14 boulevard Léon Feix
95100 Argenteuil**

Soit sur la plateforme Achatpublic

Renseignements complémentaires :

Toute demande de renseignement complémentaire doit être adressée via la plateforme Achatpublic.

A ce titre, les candidats potentiels sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin d'être informée des éventuelles évolutions de la consultation.

Pièces à joindre :

La présentation du projet doit être en couleur (notamment pour les photos) et en un exemplaire comprenant notamment :

- Le cadre technique dûment rempli, daté et signé
- Extrait d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers, ou tout document justifiant de la qualité d'auto-entrepreneur, de moins de trois mois ;
- Carte de commerçant ambulant en cours de validité ;
- Attestation de formation en hygiène alimentaire ;
- Copie de la déclaration d'embauche des salariés éventuels auprès de l'URSSAF ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours ;
- Dossier de présentation du projet en couleur comprenant notamment :
 - CV
 - Photos de présentation du projet
 - Types de produits en vente avec prix
 - Atouts du projet au regard des critères de sélection
 - Description du projet sur le plan technique notamment

Annexes : photographies du site et localisation sur une carte

EMPLACEMENT

